Comment protéger ses données personnelles sur Internet ? | Denis JACOPINI

	Comment #protéger ses données personnelles sur Internet ?

Navigateurs et moteurs de recherches permettent aux chasseurs d'informations et autres publicitaires de nous débusquer facilement. Heureusement, il est toujours possible de leur interdire l'accès à nos données personnelles.

Votre identité numérique vous rend unique sur le Web. Elle est constituée de votre adresse IP, pour Internet Protocol (identifiant de l'ordinateur sur le réseau), vos adresses de courriels, vos comptes sur les réseaux sociaux, sur les sites d'achats, vos certificats, comme celui qui vous est attribué pour payer vos impôts en ligne.
Vous utilisez peut-être un avatar pour jouer en ligne, vous avez peut-être ouvert un blog, acheté ou vendu sur e-Bay…Ces éléments pouvant être tracés sur le Web, quelques précautions s'imposent.
Rendez-vous sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et commencez l'expérience…Vous comprendrez mieux comment, à notre insu, nous donnons des renseignements en nous connectant sur Internet :
• système d'exploitation utilisé
• adresse IP permettant de déduire votre localisation géographique
• navigateur
• résolution de l'écran
• historique des dix dernières pages visitées…

Pour effacer ses traces l'historique du navigateur, direction les paramètres, dans les fonctions « Supprimer l'historique récent » et « Vider l'historique lors de la fermeture ».
Il existe aussi de nombreux navigateurs alternatifs, moins traqués qu'Internet Explorer (50 % de part de marché), comme Mozilla Firefox (31 %), Google Chrome (12 %), Safari (4 %) ou Opera (2 %).

Faire la chasse aux mouchards
D'autres informations sont collectées grâce aux cookies, ces fichiers déposés sur votre ordinateur par le serveur qui fournit la page à votre navigateur. S'ils renseignent sur votre navigation (pages, liens, requêtes, etc.), ils sont indispensables pour gérer les connexions des sites.
Vous pouvez paramétrer le navigateur afin que les cookies soient acceptés, mais effacés à chaque fois que vous quittez votre navigateur (dans « Préférences », puis « Vie privée »).
Des régies publicitaires comme Google Analytics, DoubleClik, ValueClick, Omniture, etc. déposent des cookies sur votre ordinateur, afin de suivre votre navigation et de constituer un profil détaillé de vos goûts. Cela permet de vous adresser des publicités ciblées, proches de vos préoccupations.

Pour faire barrage à ces mouchards:
Ajoutez des extensions gratuites proposées par les navigateurs (dans « Préférences », puis « Extensions »), comme Ghostery qui permet d'afficher – et de supprimer – les cookies des régies publicitaires. Adblock ou Do Not Track Plus bloquent les bannières publicitaires.

On peut aussi stopper les pop-up en cochant, par exemple dans Safari, « Bloquer les fenêtres surgissantes ».

Vous pouvez enfin activer les outils avertissant qu'un site visité est répertorié comme frauduleux : par exemple, sous Firefox, dans « Préférences », cliquer sur « Sécurité » puis cocher « Bloquer les sites d'attaque » et « Bloquer les sites de contrefaçon ». Ces paramétrages existent aussi sous Chrome ou Internet Explorer. De même, le logiciel gratuit WOT (Weboftrust), alimenté par un réseau mondial d'internautes (www.mywot.com), avertit (par un rond rouge) quand un site est mal noté par la communauté.

Changer de moteur de recherche
Google, le moteur de recherche le plus utilisé en Europe (80 % des internautes), ne vit pas de l'air du temps ! Ses revenus sont très majoritairement (97 %) issus de la publicité ciblée adressée aux internautes grâce aux mouchards déposés par ses régies publicitaires, Google Adsense et Google Analytics.
Par ailleurs, Google peut changer, à tout moment, les règles de collecte de données et de confidentialité. Le 16 mars 2012, la Commission nationale de l'informatique et des libertés lui envoyait un questionnaire détaillé sur sa nouvelle politique de confidentialité, non conforme au droit européen… Avec ces règles, Google pourrait suivre et associer les activités des internautes sur Android et YouTube, afin d'envoyer des publicités ciblées directement sur les téléphones mobiles !
Pour surfer, il existe une alternative : utiliser d'autres moteurs de recherche comme Search, Bing, Altavista, SearchMe, WolframAlpha ou les Français Exalead et Orange.
Mieux : vous pouvez utiliser des moteurs de recherche ne conservant aucune information sur vos coordonnées ou vos requêtes comme Yauba (d'origine indienne) ou les métamoteurs (agrégat de moteurs) Ixquick (www.ixquick.com/fra), Seeks (www.seeks.fr)ou DuckDuckGo (http://duckduckgo.com).

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.dossierfamilial.com/comment-proteger-ses-donnees-personnelles-sur-internet-10098.html
par Laurence Fritsch

Facebook offre un outil de diagnostic pour se protéger des piratages de comptes | Denis JACOPINI

	**Facebook offre un outil de diagnostic pour se protéger des piratages de comptes**

Les membres de F18acebook peuvent désormais contrôler la sécurité de leur compte. Voici l'outil proposé par le réseau social pour prévenir le piratage des données personnelles.

Facebook n'est pas réputé pour la transparence de ses paramètres de confidentialité et de protection des données personnelles. A tel point qu'à de nombreuses reprises, les membres du réseau social se sont retrouvés perdus dans les options de partage leurs informations personnelles, mettant en danger la sécurité de leur compte Facebook. L'outil que vient de dévoiler Facebook va aider les utilisateurs à s'y retrouver. De manière simple et centralisée, Facebook permet à chacun de visualiser les réglages actifs sur son compte : niveau de confidentialité des informations partagées, applications connectées au compte, partage de localisation géographique, secret des messages échangés etc…
Le diagnostic de la sécurité des comptes se poursuit ensuite par le passage en revue des paramètres de protection : certaines applications inutilisées sont-elles encore actives, les alertes de connexion au compte sont-elles signalées par email, et l'utilisation du mot de passe du compte est-elle conforme aux usages? Avec cet outil, Facebook montre qu'il prend très au sérieux les menaces de piratage de compte de plus en plus pressantes, et invite ses membres à procéder à la vérification de leur compte Facebook dans les meilleurs délais.

A ce jour, le réglage des paramètres de sécurité dans FaceBook se fait dans le menu suivant :

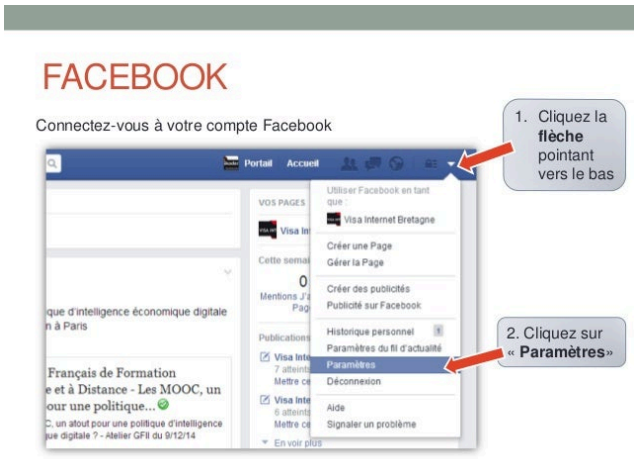

Vous arriverez ensuite sur une liste de paramètres à modifier. Il faudra cliquer sur « Sécurité »

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.commentcamarche.net/news/5866867-piratage-de-compte-facebook-offre-un-outil-de-diagnostic

Cybercriminalité : ne laissez pas les hackers faire la loi | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Cybercriminalité : ne laissez pas les hackers faire la loi

Sécurité ne veut pas dire complexité. Il vaut mieux déployer des outils basiques, que pas d'outil du tout. Il faut également changer la façon d'appréhender la sécurité. Par exemple, le RSSI ne doit pas être une fin en soi, mais le point de départ pour avoir un plan d'action efficace et les solutions adéquates. Il va également faire le lien entre vulnérabilité des systèmes et impact sur le business.

La bataille du hacking est de plus en plus féroce, mais avec les bons outils et quelques bonnes pratiques les entreprises peuvent gagner la guerre contre la cybercriminalité

C'est une réalité, nous ne pouvons pas éviter les failles de sécurité. Les cybercriminels développent sans cesse de nouveaux outils pour déjouer les mesures de sécurité mises en place par les départements informatiques des entreprises. Certains hackers vont même jusqu'à communiquer publiquement des informations sur la manière de hacker des données, banalisant ces pratiques hautement dangereuses pour les entreprises.

Dans ce contexte, les attaquants peuvent tenter et retenter de s'introduire dans les dispositifs de sécurité de l'entreprise et indiquer à leurs pairs ce qui a fonctionné ou non, jusqu'au jour où ils arriveront à leurs fins. Ce n'est, en effet, qu'une question de temps et de patience, des ressources qui font rarement défaut aux hackers.

Les RSSI : un point de départ et non une finalité en soi

Bien que les risques d'attaques cybercriminelles soient de plus en plus nombreux et les hackers de plus en plus doués pour détourner les systèmes de sécurité, il est toujours mieux d'avoir une politique de sécurité, même basique, que pas de protection du tout ! Cette affirmation semble évidente, mais aujourd'hui nombreuses sont les entreprises qui ne possèdent toujours aucune solution ou politique pour protéger leur organisation.

Embaucher un responsable de la sécurité informatique (SSI – Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) représente déjà un grand pas pour une entreprise. Ce référent sécurité tranquillise les actionnaires et témoigne d'une réelle volonté de mettre la sécurité informatique dans la liste des priorités de l'entreprise.

Loin d'être une mesure suffisante en elle-même, cette mesure doit être la première brique pour poser les fondations d'un système de protection durable, résistant et évolutif. Les hackers tenteront, encore et encore, à chercher une faille de sécurité… jusqu'à ce qu'ils la trouvent ! Et tel est précisément le problème : une équipe de sécurité doit réussir chaque jour à maintenir les mauvais éléments à l'écart. Un attaquant, lui, ne doit réussir qu'une seule fois.

Traduire les problématiques techniques pour qu'elles parlent aux métiers

En réalité, les entreprises ont besoin d'un responsable de la sécurité qui soit capable de communiquer aussi bien sur l'impact économique que sur les implications des choix organisationnels en matière de sécurité et de technologie. Les responsables de la sécurité ont trop souvent tendance à se lancer dans des discussions hautement techniques et aborder des sujets difficiles à appréhender pour la plupart des dirigeants.

Pour accomplir leur mission et avoir un véritable impact sur l'activité, les responsables de la sécurité à tous les niveaux, soutenus par l'industrie de la sécurité, doivent être en mesure de transposer les conversations techniques sur les vulnérabilités du réseau en une discussion sur les coûts ou les opportunités pour l'entreprise proprement dite. Une fois ce pas franchi, l'entreprise peut prendre des décisions fondées concernant l'impact de ses choix.

Une nouvelle définition de la notion sécurité

Les outils proposés par les éditeurs assurent un certain degré de protection contre les pirates. Les solutions technologiques constituent le socle de la sécurité informatique en entreprise et se doivent donc d'être adaptées aux différents défis auxquels l'entreprise peut être potentiellement exposée. De nos jours, il ne s'agit cependant plus de s'attendre à ce que les logiciels soient des remèdes miracles contre les attaquants.

Il s'agit bel et bien d'améliorer les pratiques de sécurité et de permettre aux équipes qui en sont chargées de s'investir dans la mise en œuvre de procédures abouties. Aucun dispositif de sécurité n'est inviolable, c'est un fait. Il faut cependant se poser les bonnes questions, voire LA bonne question : « Parmi ce que nous surveillons déjà, que pouvons-nous utiliser pour réduire le risque à l'égard de notre activité ? »

Dans la plupart des cas, la clé réside dans une meilleure exploitation des outils existants et non dans l'acquisition de nouveaux outils, un message qui réjouira toujours le conseil d'administration. Le plus gros défi n'est pas nécessairement d'accroître la sécurité, mais de la rendre plus intelligente.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Source : http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-119704-cybercriminalite-ne-laissez-pas-les-hackers-faire-la-

Victime d’un prélèvement frauduleux sur votre compte bancaire ? Que faire ? | Quelques conseils… | Denis JACOPINI

Malgré toutes les actions que nous menons pour vous former au risque en cybercriminalité ou tous les efforts pour vous sensibiliser, vous êtes victime d'une arnaque sur Internet. Alors, que faire ?

Vous avez constaté un débit frauduleux sur votre compte bancaire ?
Les raisons peuvent être multiples. Carte bancaire copiés, votre numéro de carte bancaire généré aléatoirement, numéros de votre carte bancaire interceptés, virus ou logiciel d'espionnage informatique etc.

1) Tout d'abord, faites le plus vite possible opposition sur votre CB

en appelant le service interbancaire des cartes perdues ou volées qui est disponible 7 jours sur 7 au 08 92 705 705 (0,34€/min). Cela permettra d'éviter d'autres prélèvements frauduleux.

2) Contactez votre conseiller bancaire
pour lui expliquer l'arnaque dont vous avez été victime pour récupérer votre argent. La banque devrait vous proposer de vous rembourser sans délai. Si vous rencontrez des difficultés pour vous faire entendre, évoquez l'article de loi suivant :
L'Article L133-18 du code monétaire et financier précise :
» En cas d'opération de paiement non autorisée signalée par l'utilisateur dans les conditions prévues à l'article L. 133-24, le prestataire de services de paiement du payeur rembourse immédiatement au payeur le montant de l'opération non autorisée et, le cas échéant, rétablit le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu. Le payeur et son prestataire de services de paiement peuvent décider contractuellement d'une indemnité complémentaire «

3) Portez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.
Le Défenseur des droits a pu constater que les policiers incitent les plaignants à ne déposer qu'une main courante, et non une plainte.
– La main courante est simplement déclarative; elle n'implique pas que la justice soit informée, ni qu'une investigation soit lancée; elle pourra seulement être versée à l'instruction si une procédure judiciaire a lieu.
– La plainte, en revanche, suppose une transmission au procureur de la République qui décide des suites à y donner.
Il est vrai que si les escrocs sont à l'autre bout du monde, il y a peu de chance que la police de notre pays réussisse à mettre un terme à leurs agissements… mais déposez plainte ! Ainsi votre cas sera connu des services de Police et cela pourra vous prémunir contre d'éventuelles complications suite à l'arnaque que vous avez subie. En effet les escrocs pourraient profiter des données qu'ils ont pour multiplier leurs méfaits. En portant plainte, vous montrez à la police que vous êtes bien une victime et que vous en subissez les conséquences.
Enregistrer votre plaine est une obligation des services de Police ou de Gendarmerie en vertu de l'article 15-3 du code de procédure pénale et de la Charte de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes.
Ils sont censés enregistrer une plainte dès que la demande est émise, quels que soient le lieu où a été commise l'infraction et le lieu de résidence de la victime, et sans que cette dernière ait besoin d'apporter pour cela un quelconque élément de preuve (certificat médical, devis, etc).
Munissez-vous de tous les renseignements suivants :
• une pièce d'identité ;
• votre relevé bancaire sur lequel figure(nt) le (ou les) paiement(s) contesté(s);
• les coordonnées de votre banque;
• les références de votre carte bancaire;
• tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.
Suite à ce dépôt de plainte, une enquête sera ouverte et transmise au procureur de la République.

4) Vous pouvez aussi appeler « Info Escroqueries »
N'oubliez pas le numéro « Info Escroqueries » 0811 02 02 17 (prix d'un appel local depuis un poste fixe ; ajouter 0.06 €/minute depuis un téléphone mobile) à utiliser si à la base, vous avez été la cible d'un e-mail frauduleux ou d'une escroquerie.

5) Rechercher l'origine de l'escroquerie
Une fois les actions précédentes réalisées, afin d'éviter que le problème ne se reproduise, il est indispensable d'identifier l'origine du prélèvement frauduleux.
Par exemple, si votre système informatique s'est fait pirater, l'arnaque se reproduira.
Pour cela, contactez un expert informatique spécialisé en cybercriminalité.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : Denis JACOPINI

Comment se connecter de manière sécurisée à un wifi public ? | Denis JACOPINI

En période de vacances ou lors de déplacements professionnels, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… En juillet 2015, nous vous avions publié un article « Est-il risqué de se connecter au wifi public ? » pour vous informer des principaux risques à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres. Cette fois, nous allons parler des solutions pour surfer sécurisé en utilisant les réseaux Wifi publics.

RAPPEL DU PRINCIPAL RISQUE

Un pirate peut se connecter tout aussi facilement que vous sur un réseau Wifi Public et espionner les données qui y transitent.

Il peut ainsi, en fonction des données qu'il récupère :

• **accéder à toutes les informations qui sortent et qui entrent de votre ordinateur** (le protocole tcp/ip n'étant pas protégé par défaut) ;

• vous voler, **crypter des documents ou exercer un chantage pour que vous puissiez les récupérer** ;

• **usurper votre identité** et **réaliser des actes illégaux ou terroristes sous votre identité ;**

• **accéder à des informations bancaires et vous spolier de l'argent**.

LA SOLUTION ?

Utiliser une connexion Wifi qui sera cryptée au moyen d'un logiciel VPN (ce ctyptage n'a aucun rapport avec les clés Wifi) .

La connexion Wifi ainsi créée étant crypté, toutes les informations qui véhiculeront (identifiants, adresses email, mots de passe, numéros de cartes bancaires…) seront illisibles pour tous les pirates qui seront connectés sur le mêle point d'accès wifi.

Vous pouvez certes partager la connexion 3G ou 4G de votre smartphone, mais l'utilisation d'un logiciel VPN est recommandé.

Un logiciel « VPN » (Virtual Private Network) est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais elle est du coup sécurisée.

Nous utilisons et conseillons le logiciel VPN HotSpot Shield.
Ce logiciel rendra vos connections Wifi publiques tranquilles.
Téléchargez et découvrez gratuitement HotSpot Shield
Notre page de présentation de HotSpot Shield

Réagissez à cet article

Formation en Cybercriminalité : Arnaques, virus et demandes de rançons, Comment s’en protéger ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Formation en Cybercriminalité : Arnaques, virus et demandes de rançons, Comment s’en protéger ?				

Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos comportements au quotidien.
Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène.

OBJECTIF DE LA FORMATION EN CYBERCRIMINALITE :

La formation en cybercriminalité a pour but de créer des déclics chez les utilisateurs, mettre à jour les connaissances des informaticiens et faire prendre conscience aux chefs d'entreprises des risques en couvrant les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer le phénomène de la cybercriminalité.

PROGRAMME :

• Etat des lieux de la cybercriminalité en France et dans le monde;
• Les principaux cas de piratages et d'arnaques expliqués ;
• Les bonnes pratiques au quotidien pour limiter les risques ;
• Etude de vos témoignages, analyse de cas et solutions.
• PUBLIC CONCERNÉ : Utilisateurs, chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus….

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

• **Support de cours pour prise de notes**
• **Résumé remis en fin de cours.**
• **Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.**

CONDITIONS D'ORGANISATION

• Formations individuelles ou en groupe
• Formations dispensées dans vos locaux ou organisées en salle de formation partout en France en fonction du nombre de stagiaires.

Téléchargez la fiche de présentation / Contactez-nous

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.
Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.
A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.
Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).
Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.
Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
http://www.leNetExpert.fr/contact

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Vie privée en danger : pourquoi nous sommes tous concernés | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	**Vie privée en danger : pourquoi nous sommes tous concernés**				

Est-il possible de rentrer chez nous, d'écouter nos conversations et de s'immiscer dans notre intimité sans y être invité ? Nous avons découvert qu'il suffit pour cela d'une simple connexion Internet. Ordinateur, téléphone portable, réseaux sociaux et même cartes bancaires : désormais nous sommes en permanence connectés les uns aux autres. Mais nos informations personnelles sont-elles réellement bien protégées ? Pas si sûr…

Chaque semaine, de nouveaux scandales éclatent comme, par exemple, le vol, il y a quelques jours, de milliers de photos intimes de stars américaines. Et cela nous concerne tous : « phishing », vol d'identité, harcèlement numérique, vols de compte bancaire : chaque seconde, 17 personnes sont victimes de cyber-escroqueries à travers le monde. Car Internet a créé une nouvelle génération d'escrocs 2.0. Leur butin s'élèverait l'année dernière à 400 milliards de dollars. Un chiffre en constante augmentation. Nous avons découvert les failles des nouvelles cartes bancaires NFC, sans contact. Désormais, les pickpockets n'ont plus besoin de mettre la main dans votre sac pour voler votre argent.
Nous allons vous raconter l'histoire de différentes victimes françaises. Celle de Laetitia, en proie au cyber-harcèlement, qui a failli mettre fin à ses jours. Stéphane, lui, pensait avoir rencontré l'amour sur la toile ; il était en fait entre les mains de brouteurs de Côte d'Ivoire. Nous avons remonté leurs traces à Abidjan.

Nous nous sommes également rendus en Roumanie dans une ville hors du commun que le FBI a surnommée Hacker-ville. Là-bas, une grande partie de la population vivrait des cyber-escroqueries. Certains escrocs ont accepté de nous rencontrer ; d'autres après avoir été arrêtés par les forces de l'ordre ont décidé de mettre leur génie informatique au service de la société.
Enfin, vous découvrirez que pour protéger leurs ados des dangers du web, des parents ont trouvé une solution radicale. Christophe est un papa espion : il contrôle les moindres faits et gestes de ses trois enfants. Grâce à une panoplie de logiciels et d'applications, il a accès à l'intégralité du contenu de leur téléphone et ordinateur. Internet est sans aucun doute la principale révolution de ces trente dernières années mais c'est peut-être aussi la fin de la vie privée.

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site

Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : http://www.m6.fr/emission-zone_interdite/28-09-2014-vie_privee_en_danger_pourquoi_nous_sommes_tous_concernes/

Mot de passe Wifi : trois quarts des foyers français à la merci d'une attaque | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	#Mot de passe Wifi : trois quarts des foyers français à la merci d'une attaque				

Trois ménages français sur quatre ne protègent pas correctement leur borne wifi, rendant leurs ordinateurs, téléphones et tablettes accessibles aux pirates informatiques.

Près de trois ménages français sur quatre ne protègent pas correctement leur borne wifi domestique, rendant leurs ordinateurs, téléphones et autres équipements connectés aisément accessibles aux pirates informatiques, selon une étude publiée jeudi par l'éditeur de logiciels antivirus Avast Software.
D'après cette enquête, menée en novembre auprès de plus de 16 000 internautes français équipés d'un réseau wifi domestique, « la vaste majorité des routeurs (…) ne sont pas sécurisés ».

Mot de passe inexistant… ou évident
Les Français sont ainsi 10% à déclarer ne pas utiliser de mot de passe pour protéger leur réseau wifi et 24% à utiliser comme mot de passe « leur adresse, leur nom, leur numéro de téléphone, le nom de leur rue ou d'autres mots faciles à deviner ».
En outre, plus de la moitié des routeurs sont « mal sécurisés par défaut », avec des combinaisons de codes d'accès « beaucoup trop évidentes, telles que 'admin/admin' ou 'admin/motdepasse' », selon Avast.
Selon l'éditeur d'antivirus, 5% des bornes wifi françaises sont même « accessibles de l'extérieur » du domicile. Une proportion identique de sondés admet d'ailleurs avoir utilisé le réseau d'un de leurs voisins à son insu.

Un Français sur cinq a déjà été piraté
Le manque de sécurité des routeurs en fait « des points d'entrée très faciles d'accès pour les hackeurs, qui sont dès lors capables de pirater des millions de réseaux domestiques en France », a affirmé Vince Steckler, directeur général d'Avast, lors d'un point de presse.
Un Français sur cinq rapporte avoir déjà subi un piratage informatique, et 34% redoutent un vol d'informations personnelles ou de données bancaires et financières. Cependant, 42% sont persuadés que leur réseau domestique est suffisamment sûr.
Rappelons qu'un mot de passe, pour être le plus efficace possible, doit comporter des caractères aplha-numériques (lettres minuscules, majuscules, chiffres) et, si possible, des caractères spéciaux.
Et que les mots de passe les plus utilisés l'an dernier – et donc les plus faciles à « craquer » – étaient les suivants :
123456
password
12345678
qwerty
abc123
123456789
111111
1234567
iloveyou
123123
Admin
1234567890
Un conseil : évitez-les !

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
  - RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**

- EXPERTISES PRIVÉES
- EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- EXPERTISES JUDICIAIRES
- RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.*

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : http://www.ouest-france.fr/informatique-wifi-trois-quarts-des-foyers-francais-la-merci-dune-cyberattaque-3026280

Astuce : Un logiciel anti-espions gratuit pour Windows | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Astuce : Un logiciel anti-espions gratuit pour Windows				

Ghostpress un logiciel anti-keylogger portable gratuit qui est en mesure de protéger votre ordinateur contre les logiciels espions.

Dans cet article, je vous présente **Ghostpress**, un logiciel anti-keylogger portable totalement gratuit qui est en mesure de protéger votre ordinateur des logiciels espions.

Mais qu'est-ce qu'un keylogger ?

En informatique, un keylogger (enregistreur de frappe) est un logiciel espion qui espionne l'utilisateur d'un ordinateur. Le but d'un tel outil est de s'introduire entre la frappe au clavier et l'apparition du caractère à l'écran. Cela permet à un pirate informatique de récupérer toutes les informations que vous avez tapez avec votre clavier comme un login et un mot de passe, une adresse, des informations bancaires etc. [Source]

Ghostpress

Ghostpress est un outil très simple d'utilisation et peu gourmand en ressource système. Il vous suffit simplement de le télécharger, puis de le lancer pour que tous les modules de sécurité soient activés. Ainsi, chaque actions que vous exécuterez sur l'ordinateur seront cachés des regards indiscrets.
Vous pouvez également désactiver temporairement le programme en cliquant sur le gros bouton vert et exécuter le programme automatiquement au démarrage de Windows en cochant une petite case dans les paramètres de l'outil.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Article original de @justgeekOriginal http://www.justgeek.fr/ghostpress-logiciel-anti-keylogger-windows-47093

10 conseils pour protéger sa vie privée sur Internet | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

10 conseils pour protéger sa vie privée sur Internet

Les données numériques que nous produisons sur Internet sont utilisées à notre insu à des fins publicitaires. Nos conseils pour protéger vos données personnelles.

Le big data ou mégadonnées (J.O. n° 0193, 22 août 2014) désigne le volume exponentiel des données numériques et leur exploitation.

Tous producteurs de données

Les principaux acteurs du big data sont tout d'abord les États qui ont créé de multiples bases de données statistiques, mais aussi leurs services de renseignements (et tous leurs fichiers).
Viennent ensuite les acteurs du Web, les opérateurs des télécoms ou les grands de la distribution. Mais aussi chaque habitant de la planète qui produit tous les jours une quantité importante de données : courriels, photos, vidéos, posts sur les blogs, achats en ligne…

La prolifération des données a des aspects positifs :

• personnalisation respectueuse des données du client ;
• prévision des phénomènes météo graves ;
• arrivée des services de police rapidement sur les lieux d'un crime ;
• détection des mouvements de fonds dans le but de démanteler des réseaux de blanchiment d'argent…

Collecte de données et marketing ciblé

Mais, ces collectes d'informations peuvent aussi devenir très intrusives ou être détournées de leur finalité. Par exemple, Facebook possède aujourd'hui la base de données de visages la plus importante au monde et a mis au point le logiciel de reconnaissance faciale le plus abouti.
Cet usage généralisé des technologies a fait émerger de nouveaux acteurs qui ont compris tout l'intérêt de collecter des flux d'informations : les entreprises de la distribution qui cherchent toujours à proposer davantage d'offres commerciales… adaptées à vos besoins, à vos désirs.
Cerner l'individu, tel est le but du marketing ciblé ! Grâce à lui, vous serez aidé dans vos achats, vos déplacements, dans la gestion de votre argent, dans le soin que vous prenez de votre santé…

Vos données personnelles aussi sont collectées par les applis mobiles.

3 applications sur 4 collectent les données personnelles contenues dans le téléphone : principalement la localisation, l'identifiant du téléphone et les données d'accès aux comptes personnels (sans que cela soit toujours justifié par la finalité de l'application).
C'est le résultat d'une enquête menée en mai 2014 par les autorités européennes de protection des données.

Le droit à l'oubli pour effacer ses données sur le Web

Ces collectes de données ont conduit les individus à réclamer – légitimement – la possibilité de garder une forme de contrôle sur leurs usages futurs.
Et comme rien ne se perd sur la Toile, les citoyens sont de plus en plus nombreux à demander la création d'un droit à l'oubli , c'est-à-dire le moyen d'effacer ses données personnelles sur le Net. Ils sont soutenus par plusieurs institutions judiciaires.
Ainsi, pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne a contraint, en mai 2014, Google à mettre en ligne un formulaire permettant à chacun de procéder à la suppression de ses données nominatives.
Pourtant, selon une étude réalisée par Reputation VIP en juin 2014, Google n'aurait satisfait que 36 % des demandes de suppression de données.

10 conseils pour protéger vos données personnelles

1. **Maîtriser son smartphone**

Les applications installées sur le téléphone sont une mine d'or pour le marketing. Elles accumulent des informations sur nos comportements ou nos déplacements tout au long de la journée.
Pour éviter d'être suivi à la trace, désactiver la géolocalisation par GPS dans les paramètres de réglage (attention, cela interdit l'accès à certains services).

2. **N'autoriser le partage de données (contacts, photos, vidéos) que lorsque c'est vraiment utile**

refuser dans les autres cas.

3. **Bloquer les cookies**

Sur son site, la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil) délivre plusieurs astuces pour échapper aux cookies, ces petits fichiers installés à l'insu de l'internaute lorsqu'on navigue sur le Web, et propose Cookieviz, un logiciel d'identification des cookies en temps réel.
Ces fichiers détectent et enregistrent les achats, les sites consultés… dans le but de proposer de la publicité ciblée.
On peut les refuser à l'entrée des sites, les bloquer (en configurant les paramètres du navigateur Firefox, Internet Explorer…), activer la navigation privée et effacer l'historique.

4. **Utiliser un serveur proxy et un pseudo**

Un serveur proxy agit comme un intermédiaire entre le navigateur et Internet, cachant ainsi l'identité de l'utilisateur. Il en existe des dizaines que l'on peut télécharger gratuitement sur Internet puis installer sur son ordinateur : AnonymoX, Privoxy, Squid…
Le but est de rendre son nom et/ou son prénom invisible sur Internet, les réseaux sociaux et dans les courriels.
Avec un pseudo, on peut s'abonner à des newsletters, réaliser des achats en ligne ou accéder à des services sans délivrer d'informations personnelles.

5. **Sécuriser son mot de passe**

Choisir un mot de passe compliqué, c'est protéger ses données, un peu comme une porte blindée protégerait sa maison.
Il est préférable qu'il soit composé de chiffres et de lettres en minuscule et en majuscule. Il faut aussi soigner celui de sa boîte mail.

6. **Utiliser le réseau Tor**

Ce logiciel, téléchargeable sur Internet, permet de naviguer anonymement et son système de serveurs-relais empêche le suivi des données de l'utilisateur.
Ce système est utilisé par plus deux millions d'internautes, que ce soient des dissidents dans les pays où Internet est contrôlé, ou des journalistes ou des militaires, pour des raisons professionnelles.

7. **Être prudent sur les réseaux sociaux**

La première précaution consiste à paramétrer ses comptes pour qu'ils soient privés, les paramètres par défaut rendant les comptes publics.
Puis à publier ses photos avec discernement, à bien choisir les amis avec lesquels on va les partager, à sélectionner les groupes que l'on rejoint…

8. **Faire du tri**

Trier ses followers (« suiveurs » ou « abonnés » sur les réseaux sociaux) avec des logiciels gratuits : Twit Block sur Twitter ; Privacy Fix sur Facebook, Linkedin et Google.

9. **Veillez à son e-réputation**

Vérifier régulièrement ce qui est publié sur soi-même en tapant son nom et son prénom dans les moteurs de recherche, essentiellement Google en France.
Adresser un courriel aux sites, blogs, moteurs de recherche pour faire supprimer les contenus qui portent atteinte à la vie privée.

10. **Porter plainte**

Si, après plusieurs demandes, vos données personnelles ne sont pas supprimées, il est possible d'adresser une plainte en ligne directement sur le site de la Cnil (sur cnil.fr).

Réagissez à cet article

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

---

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la

Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Auteur : Laurence Fritsch
Source : http://www.dossierfamilial.com/10-conseils-pour-proteger-sa-vie-privee-sur-internet-21122.html